MS 198

Aménagement
R 28 OCT. 1970

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

de classement de la "Maison Naville" sise sur la parcelle 6029, fle 12, de la commune de Vernier.

du 20 octobre 1970

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la communication de la Commission des monuments et des sites, du 19 août 1970, proposant le classement, au titre de monument historique et esthétique, de la "Maison Naville" sise sur la parcelle 6029, fle 12, de la commune de Vernier, soit le bâtiment cadastral no 146, y compris certains meubles, et une partie du parc, selon plan no 26'230-540 dressé par le département des travaux publics le 20 juin 1969;

vu le dossier de proposition, en particulier le rapport de l'Institut d'histoire de l'art du moyen âge de Genève (MM. E. et G. Deuber), de janvier 1969, et le préavis de la Commission fédérale des monuments historiques (prof. A. Schmid), du 16 mars 1970, dont il résulte, en substance, que la "Maison Naville" constitue l'une des plus belles et des plus originales demeures patriciennes genevoises de campagne du XVIIIe siècle;

attendu que la commune de Vernier, propriétaire de l'immeuble, a déclaré consentir à ce classement par actes des 20 juin et 31 juillet 1969;

qu'elle se propose de restaurer et transformer ladite demeure, dans le respect de ses valeurs historiques et esthétiques, en vue d'y installer sa nouvelle mairie et d'aménager le parc en jardin public;

./.

Séance du 20 octobre 1970

que ce projet, qui tend à concilier la réalisation de plusieurs objectifs d'un indéniable intérêt public, constitue une solution particulièrement heureuse qu'il se justifie d'encourager;

vu, en droit, la loi sur la conservation des monuments et la protection des sites, du 19 juin 1920, art. 3 et 4,

ARRETE :

La "Maison Naville", au sens des considérants, sise sur la parcelle 6029, fle 12, de la commune de Vernier, est déclarée monument classé.

Communiqué à :

Travaux 5 ex.
Sautier 2 ex.
Intéressée 1 ex.

CONSEIL D'ETAT
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Hallaud

CLASSEMENT Nº 198

26230 4. 15 540

CONSERVATION DES MONUMENTS ET PROTECTION DES SITES

VERNIER

FEUILLE 46 (nouvelle)

PARCELLE 6029

BÂTIMENT 146

MAISON NAVILLE

A. C. E. du 19

ÉCHELLE 1:1000

LÉGENDE

Bâtiment classé

Zone classée

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DU PLAN D' AMÉNAGEMENT

20 JUIN 1969 b.b.

